



Humidite d'un appartement et responsabilite

Par **flauphi**, le **29/01/2012 à 12:29**

Bonjour, ma fille a signalé en novembre 2010 un problème de moisissure occupant son logement depuis mai 2010. Enceinte de jumeaux, elle a déménagé en mai 2011 et récupéré sa caution après une première expertise. On signale à la fille que c'est de la faute de son aquarium. Ensuite, qu'elle étend son linge dans sa chambre et maintenant on lui notifie enfin tout ça par sa propriétaire. Elle est responsable car elle éteignait la VMC et ne mettait pas le chauffage. On lui demande de payer les frais d'expertises, d'avocat, tout ceci sans qu'elle n'ait jamais assisté à aucune de ces expertises. De plus, la propriétaire lui ne pouvant louer ce logement insalubre, son avocat lui demande de se retourner contre sa fille, sachant qu'au départ, sa fille a juste signalé les dégâts et c'est une bataille entre constructeur et propriétaire. Elle n'a jamais rien eu comme documents si ce n'est par la propriétaire que doivent nous faire car cela fait plus d'un an que cela dure. Tout le monde a pris son temps et maintenant ça va à sa fille de payer. Merci d'avance.